

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 12 Décembre 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-056

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de décembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Procurations : COULET Philippe, (pouvoir à M. NARDINI Carole)

Absents : BONICEL Carole, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, DURET Laëtitia, RAMON Guillaume, VOLPELLIERE Stéphanie

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : CESSION PARCELLES B 2268 ET B 2272 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 18/09/23
2023-MAIRIE-038

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8

Convocation le :
05/12/2023

Vu le bornage réalisé par la société RELIEF, géomètre-expert

Vu le procès-verbal de division foncière n° 23130PA-01 établi par Jean-Christophe CUBRY, société RELIEF, géomètre-expert

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil la demande de Madame Corinne NOVELLI relative à l'acquisition des parcelles B 2268 ET B 2272 contigües à sa parcelle B 1103, d'une superficie de 76 m².

Monsieur le Maire propose la somme de 150€ le m², identique à celle fixée lors des dernières ventes ou échanges dans le même secteur, les frais de notaire étant à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de la parcelle à 150€ le m². Les frais de notaire seront à la charge de Madame Corinne NOVELLI
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes relatifs à cette vente

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme



Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20231213-2023-MAIRIE-056-AI
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023